SEV
Syndicat d'électrification vauclusien

Rapport n°8
Rapporteur

Décisions prises dans le cadre de la délégation du comité syndical au président
Article L 5211-10 du CGCT

Le président informe le comité syndical que conformément à la délibération du comité syndical du 26/05/2014, dans le cadre de sa délégation, des décision prises au cours du 1er trimestre 2018 :

Décision n°2018-01 du 13/02/2018 attribution d'un marché de travaux n°2018-01 d'électrification rurale, d'éclairage public et réseaux divers sur le territoire du collège de Bollène à l'entreprise INEO situé à Pont-Saint-Esprit qui a consenti un rabais de -5% après la phase de négociation ;

Décision n°2018-02 du 14/02/2018 attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre n°2018-02 pour des travaux d'électrification rurale, d'éclairage publique et réseaux divers sur le territoire du collège de l'Enclave-des-Papes au cabinet CEREG, domicilié à Nîmes, programme de travaux 2018-2019 ;

Décision n°2018-03 du 22/02/2018 signature d'une convention de mise à disposition de locaux d'une superficie de 240m2 pour un montant annuel charges comprises d'un montant de 36000€ht, conclue entre le SMDVF et le SEV à compter du 1er mars 2018 ;

Décision n°2018-04 du 06/03/2018 signature d'une ligne de trésorerie avec le Crédit agricole Alpes Provence d'un montant de 500 000€ au taux d'intérêt Euribor 3 mois moyenne +0.80%, frais d'ouverture 0.10%, marge appliquée aux intérêts de retard 2% l'an, commission de gestion : néant, commission de mouvement : néant, commission de non-utilisation : néant, paiement des intérêt : chaque mois civil ;

Décision n°2018-05 du 07/03/2018 souscription d'un prêt de 374 000€ sur 10 ans au taux de 1.26%, frais de dossier 0.10%, échéance annuelle constante, auprès du Crédit agricole pour le financement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Décision n°2018-06 du 09/05/2018 attribution d'un marché de travaux n°2018-03 concernant le groupement de commandes entre le Grand Avignon, la COVE et la CCRLP, pour fourniture, installation, maintenance, supervision et exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Il est attribué à l'entreprise Bouygues Energies et Services, basée à Saint-Didier, qui a obtenue la note de 97.3/100.

Il vous est demandé d'adopter le présent rapport.